

Sujet : [INTERNET] Parc éolien Grande Contrée Charleville

De : >

Date : 06/12/2023 à 12:23

Pour : "ddt-participations-public@marne.gouv.fr" <ddt-participations-public@marne.gouv.fr>

Pourquoi une telle incohérence ?

Le 20 septembre 2023, suite à un travail porté par la France et la Belgique, 12 sites funéraires et mémoriels de la Marne sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette inscription devrait selon Franck Lesjean, chargé des affaires culturelles de la Marne augmenter de 30% la fréquentation du tourisme mémoriel "on a le legs de leurs corps dans nos nécropoles" : de Chambrecy à Auberive, Montdement - Mongivroux, Souain - Perthes-lès-Hurlus, pour ne citer que celles-là, et tout particulièrement Charleville. Le 6 septembre 1914, 2 régiments d'infanterie occupent Charleville face aux Allemands à Le Recoude. L'ancienne école de Charleville, derrière l'église St Pierre (classée M.H.), fut partiellement détruite : une stèle à la sortie de Charleville vers Le Recoude rappelle la mort de 600 fantassins du 2ème R.I. Charleville contribue à cette mémoire au même titre que le mémorial de Dormans qui attire 17 000 visiteurs chaque année. L'implantation d'éoliennes cernant le village de Charleville, est-elle donc "cohérente" avec la volonté du département de la Marne d'encourager, développer le "tourisme mémoriel", qui est d'abord la reconnaissance de tous les morts de la Grande Guerre, concernant des dizaines de pays.

Comment se recueillir face aux turbines des éoliennes? Cela n'a plus de sens ! Que veut - on pour ces champs chargés des morts de la Grande Guerre? On demande et on obtient un classement à l'UNESCO, et dans le même temps on détruit ce patrimoine.

92170 VANVES